



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 75 - Présents : 41 - Pouvoirs : 10 - Votants : 51

Présents : ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L. - BELLEVIN-MUGNIER P - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BRUILLOT S. - BURNET C. - CARREZ E. - CHALLUT N. - CHATELARD A. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-FELIX D. - FAVRE-DEREZ R. FILLARD C. - JACOB C. - LAMBERSSENS P - LARMURIER C. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RIBIOLLET C. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D. - VILLEMAGNE M.

Excusés : ALESINA C. (pouvoir BOCQUET Jacques) - BOUCHET R. (pouvoir ROPHILLE C.) - CARRIER J-M. (pouvoir à DUPONT D.) - CHAPOTOT C. (pouvoir à PIQUOT X.) - COICAUD C. (pouvoir ALAIS I.) - CONVERS Bertrand - DEMOLIS JP. (pouvoir MARTIN N.) - FOSSATI-ROYON M-H (pouvoir BELLEVIN-MUGNIER P.) - GURLIAT-CLERC C. (pouvoir ANDREOLI C.) - RITTAUD A. (pouvoir ODORICO L.) - VINDRET R. (pouvoir FAVRE-DEREZ R.)

Absents : AVET LE VEUF E. - ANTHOINE D. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - CARRE P. - COLLE P-Y. - CONVERS Christophe - CUILLIERE C. - CURZILLAT L. - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DURET Carole - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - SELLECHIA M-P. - VEDOVINI C. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : FILLIARD C.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/10/2018

Date d'affichage : 03/10/2018

Le Conseil Municipal :

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à représenter la commune pour tout litige éventuel relatif aux élections professionnelles de fin 2018, et **autorise** Monsieur le Maire à faire appel à un avocat en cas de besoin,
- **VALIDE** le passage du temps de travail d'un poste d'ATSEM de la commune (site des Ollières) à 1 ETP, dans le cadre de ses missions d'assistante de prévention,
- **APPROUVE** la création d'un poste permanent d'agent administratif (missions de secrétariat et d'accueil) en commune de Fillière, de catégorie C ou B,
- **APPROUVE** la création d'un poste permanent de responsable de pôle « enfance, jeunesse et sports » en commune de Fillière, de catégorie B ou A et à compter du 1^{er} novembre 2018,
- **APPROUVE** la création d'un poste non-permanent d'agent d'accueil à l'Espace Culturel « Phil'Arts » en commune de Fillière, à compter du 10 décembre 2018,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée F1085 sise Chemin de la Tassonière (commune déléguée d'Évires), dans le cadre des travaux d'élargissement du chemin et de l'aménagement du carrefour avec la Route Départementale 102,
- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AV 33 et AV 39 sises route de la Frétallaz (commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue), dans le cadre de la sollicitation de la SAFER par exercice du droit de préemption,
- **APPROUVE** les décomptes définitifs des travaux 2017-2018 subventionnés du SIESS pour chacun des programmes effectués sur les communes historiques d'Évires et des Ollières, et **autorise** la Commune de Fillière à verser au SIESS le montant de sa participation sur ses fonds propres,
- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n°3 sur le Budget Principal, la décision modificative n°1 sur le Budget Bois et Forêts, et **Autorise** Monsieur le Maire à signer les engagements juridiques et comptables relatifs à l'application de ces décisions modificatives,
- **VALIDE** le bilan des acquisitions et cessions des biens et opérations immobilières de la commune de Fillière au titre de l'année 2017, bilan qui sera annexé au compte administratif de la commune,
- **APPROUVE** le remboursement de manière anticipée de plusieurs emprunts de la collectivité, contractés auprès du Crédit Agricole des Deux Savoie et auprès du Crédit Mutuel,
- **VALIDE** la sollicitation de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et auprès de la Fédération Française de Tennis, dans le cadre de la rénovation des équipements sportifs de la commune,
- **APPROUVE** le rapport 2018 valant protocole financier de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du Grand Annecy.



Le Maire

Christian ANSELME

Affiché le :